



L'institut guinéen d'études et de sondages (IGES)

Vous présente

**Les résultats de l'étude portant sur les intentions de
vote des habitants de Conakry pour les prochaines
élections législatives**

Sondage réalisé par l'IGES

Conakry le 20-02-2020

Financé par l'IGES

<https://www.iges-guinee.com>

+224 629 13 13 05

Table des matières

I.	Introduction	3
1.	Histoire politique de la Guinée.....	3
2.	Contexte actuel	5
II.	Méthodologie.....	7
1.	Population	7
2.	Echantillonnage.....	8
3.	Administration du questionnaire	8
4.	Traitement statistique de l'échantillon	8
III.	Résultats	9
1.	Région administrative de Conakry	9
2.	Commune de Kaloum	14
3.	Commune de Dixinn	16
4.	Commune de Matam.....	17
5.	Commune de Ratoma.....	19
6.	Commune de Matoto	20
7.	Personnalités préférées des Guinéens en 2019.....	22
	Questionnaire sur les élections législatives de 2020.....	23

I. Introduction

1. Histoire politique de la Guinée

La Guinée, ex-colonie française a obtenu son indépendance le 2 Octobre 1958 en votant « Non » au référendum du Général De Gaulle, ce qui porta Ahmed Sékou Touré comme premier Président de la République de Guinée. Il y resta jusqu'à sa mort, le 26 mars 1984. Après son décès, un gouvernement intérimaire reprend la gestion du pays, mais il est rapidement renversé par un militaire, Lansana Conté à la tête du comité militaire de redressement national (CMRN). Sous la pression des bailleurs de fond, il introduit le multipartisme en 1993 et organise des élections ; ces dernières le confirment par deux fois à la présidence, en 1993 et en 1998. Après avoir révisé la constitution pour pouvoir se représenter une troisième fois en décembre 2003, le chef de l'État est réélu avec 95,63 % des suffrages face à un candidat issu d'un parti allié : l'Union nationale pour le progrès (UNP) dirigé par Mamadou Barry. Malgré une tentative de coalition au sein du Front républicain pour le changement démocratique (FRAD), les principaux partis de l'opposition ne parvinrent à trouver un consensus sur un leader commun qui transcende les rivalités de personnes et les clivages ethniques. Ainsi, ils ont préféré ne pas participer à un scrutin déjà joué d'avance. Le 22 Décembre 2008, Lansana Conté décède des suites d'une longue maladie. Au cours de la nuit suivante, les proches du régime se réunissent pour organiser l'intérim suivant les procédures prévues par la constitution mais le 23 Décembre 2008 au matin, à la suite de l'annonce du décès du Président, des militaires à travers un putsch annoncent unilatéralement la dissolution du gouvernement ainsi que la suspension de la constitution.

Le même jour, le capitaine Moussa Dadis Camara est porté à la tête du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) et devient le lendemain, le troisième Président de la République de Guinée. Il promet d'organiser des élections dans lesquelles ni lui, ni les membres du CNDD ne se présenteront. Mais, au fil de ses interventions médiatiques, il envisage de plus en plus explicitement de se présenter aux élections, décevant ainsi l'espoir des Guinéens à aller vers une transition démocratique, après un demi-siècle de mauvaise gouvernance par les deux premiers régimes. Le 28 Septembre 2009, des mouvements civils organisent une manifestation pacifique pour demander à Dadis Camara de respecter sa parole et de ne pas se présenter aux élections présidentielles. Une foule de plusieurs milliers de personnes s'était rendue au stade de Conakry à la demande de l'opposition pour protester contre le désir du président Dadis de se porter candidat à l'élection présidentielle. Cette manifestation fut violemment réprimée par les forces de l'ordre, faisant plusieurs morts et blessés ainsi que de nombreuses femmes violées. À

la suite de ce drame, la pression de la communauté internationale crée des dissensions au sein du CNDD. Le 3 Décembre, le président est grièvement blessé par son aide de camp Aboubacar Sidiki Diakité, qui avait été mis en cause pour son rôle dans le massacre survenu au stade du 28 septembre de Conakry.

Cependant, Sekouba Konaté, le « numéro 2 » du CNDD prend le pouvoir pour assurer l'intérim jusqu'à l'organisation des élections présidentielles. Ainsi le 15 janvier 2009, un accord est trouvé entre Dadis Camara (en convalescence au Burkina Faso) et Sekouba Konaté, pour que ce dernier soit reconnu comme Président de la transition. Cet accord stipule qu'un premier ministre issu des forces vives (partis d'opposition, syndicats, société civile) soit nommé dans le but de former un gouvernement d'union nationale et de conduire le pays vers des élections libres et transparentes dans les six prochains mois. Dans ces élections, aucun membre du gouvernement d'union nationale, du CNDD, du Conseil national de la transition (CNT) et des forces de défense et de sécurité ne devrait se porter candidat pour briguer la présidence de la République. Dans la foulée Jean-Marie Doré, doyen de l'opposition, est nommé Premier ministre, chef du gouvernement d'union nationale chargé d'organiser les futures élections présidentielles.

Le 7 Mars 2010, Sekouba Konaté fixe par décret la date du premier tour de l'élection présidentielle au 27 juin 2010. Le second tour eut lieu le 7 Novembre 2010, portant Alpha Condé au pouvoir, candidat du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) et de l'Alliance Arc-En-Ciel, face à son adversaire Cellou Dalein Diallo, candidat de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) allié à l'Union des forces républicaines (UFR) de Sidya Touré, troisième force politique de la Guinée. Cellou Dalein avait fini par accepter les résultats de la cour suprême qu'il avait initialement contestés en raison de soupçons d'irrégularités. Le président Alpha Condé réélu pour un second mandat en 2015, sur un programme de modernisation et de construction de la Guinée qui met les jeunes et les femmes au centre de son combat politique, devra passer la main en décembre 2020 s'il ne brigue pas un troisième mandat à travers l'adoption d'une nouvelle constitution qui remettrait les compteurs à zéro, chose à laquelle le front national pour la défense de la constitution (FNDC) est farouchement opposé.

2. Contexte actuel

Les remous politiques en Guinée résultent pour beaucoup du non-respect des textes de lois, de l'insuffisance d'application des accords politiques et le manque de confiance entre les acteurs. En effet, élus sous la huitième législature de l'histoire parlementaire guinéenne, les députés de la République installés à l'Assemblée Nationale le 13 janvier 2014 après les élections législatives du 28 septembre 2013 et dont les mandats ont expiré depuis le 13 janvier 2019, peinent à être remplacés par de nouveaux députés. Après avoir demandé à la cour constitutionnelle un avis juridique, le Président de la République, par un décret du 11 janvier 2019 avait prorogé la durée du mandat des députés pour éviter un vide institutionnel. Pour un souci de normalisation du fonctionnement des institutions, la date du 28 décembre 2019 fut proposée par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) pour l'organisation des élections législatives. Cependant, l'opposition qualifie cette proposition d'« irréaliste » et soupçonne le Président de la République de vouloir bâcler les élections en sa faveur pour se doter une majorité absolue à l'Assemblée Nationale afin de passer par elle pour l'adoption d'une nouvelle constitution au cas où l'organisation du referendum ne se réalise guère. Les élections sont reportées au 16 février 2020 et à cause du manque de confiance et à l'absence de consensus, sept commissaires issus de l'opposition se désolidarisent du processus électoral. Les grands partis de l'opposition décident par ailleurs de ne pas participer aux élections tant que certaines conditions ne sont pas remplies, dont l'assainissement du fichier électoral et l'abandon du projet de nouvelle constitution par le Président de la République qui pourrait lui permettre s'il était élu de faire le premier mandat de la quatrième République.

Pour mettre fin au suspense lié à l'adoption d'une nouvelle constitution ou non, le 19 décembre 2019, le Président de la République déclarait à la télévision nationale (RTG) en ces termes « depuis un certain temps, le débat sur l'opportunité, la nécessité de doter la République de Guinée d'une nouvelle constitution en remplacement de celle du 7 mai 2010 s'est instruit dans notre pays. Au regard du caractère fondamental et vu les recommandations exprimées par le chef du gouvernement, j'ai instruit le ministre de la justice, garde des sceaux, en charge des relations avec les institutions républicaines de prendre les dispositions pour élaborer un projet de constitution dans le sens des recommandations faites par l'ensemble des acteurs ayant pris part aux consultations. »

Nonobstant le boycott des élections par les principaux partis de l'opposition, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a enregistré le dépôt de listes provenant de 29 partis

politiques. Ainsi vingt-neuf partis concourent pour remporter 76 des 114 sièges de l'Assemblée Nationale mis en jeu sur des listes nationales et qui seront répartis à la proportionnelle. Les 38 autres sièges restants seront désignés lors du scrutin majoritaire à un tour dans les 38 circonscriptions du pays (33 dans les préfectures et cinq à Conakry). Au total, ce sont quatorze partis qui ont inscrit des candidats pour ce scrutin majoritaire uninominal à un tour, selon la CENI. A cause de quelques problèmes techniques, la CENI a demandé et obtenu un énième report des législatives. Selon un décret présidentiel du 3 février, elles seront dorénavant organisées le 1^{er} mars 2020. Les principales formations politiques de l'opposition et quelques acteurs de la société civile, réunis au sein du front national pour la défense de la constitution (FNDC) décident d'user de tous les moyens pour empêcher la tenue des élections législatives, surtout que leur couplage avec le référendum a été acté. Cette situation plonge la Guinée dans une atmosphère tendue sur le plan sociopolitique avec son cortège de morts et dans la société civile et dans les forces de l'ordre, ainsi que la destruction d'édifices publics et de biens privés. L'institut guinéen d'études et de sondages (IGES), à travers cette étude portant sur les intentions de vote des Guinéens, compte sur la lucidité, l'ouverture, la bienveillance et le sens du patriotisme des différents acteurs (nationaux et internationaux) pour la préservation de la paix et d'user de tous les moyens pour l'unité et la prospérité en Guinée.

II. Méthodologie

1. Population

Selon les données fournies par l'Institut National de la Statistique (INS), la population de la région administrative de Conakry compte **1 984 766** habitants répartis sur les cinq communes (Kaloum, Dixinn, Matam, Ratoma et Matoto). Cette population est très contrastée entre les communes avec une différence marquée entre Ratoma et Matoto (les plus importantes démographiquement) d'une part et l'ensemble des autres communes, d'autre part.

Tableau 1 : Répartition de la population de Conakry par genre

Commune	Homme	Femme	Total
Dixinn	82 363	79 977	162 340
Kaloum	36 972	37 714	74 686
Matam	85 962	85 342	171 304
Matoto	401 189	395 102	796 291
Ratoma	394 154	385 991	780 145
Conakry	1 000 640	984 126	1 984 766

Pour faire l'étude, nous avons déterminé nos objectifs de collecte auprès de la population en âge de voter (personnes âgées de 18 ans et plus) qui représente environ 56% de la population totale de la région administrative de Conakry, soit **1 114 854** personnes.

Tableau 2 : Répartition de la population des 18 ans et plus par sexe et âge

Commune	Sexe	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-59 ans	60 ans et plus	Total
Dixinn	Homme	14 760	14 995	8 369	6 744	3 208	48 076
	Femme	14 333	14 560	8 126	6 549	3 115	46 683
Kaloum	Homme	6 480	7 015	4 055	3 528	1 727	22 805
	Femme	6 610	7 156	4 137	3 599	1 762	23 264
Matam	Homme	15 364	15 742	8 684	7 269	3 499	50 558
	Femme	15 253	15 628	8 621	7 217	3 473	50 192
Matoto	Homme	72 786	68 973	37 409	29 463	13 136	221 767
	Femme	71 682	67 927	36 842	29 015	12 936	218 402
Ratoma	Homme	71 494	68 398	37 951	29 169	11 807	218 819
	Femme	70 013	66 982	37 165	28 565	11 563	214 288
Conakry/Sexe	Homme	180 884	175 123	96 468	76 173	33 377	562 025
	Femme	177 891	172 253	94 891	74 945	32 849	552 829
Conakry		358 775	347 376	191 359	151 118	66 226	1 114 854

2. Echantillonnage

Pour être représentatifs de la population de Conakry, les objectifs de collecte sont déclinés par commune, sexe et âge suivant la méthode des quotas. Elle consiste à s'assurer de la représentativité d'un échantillon en lui affectant la même structure que la population mère. Il est question de constituer une mini Conakry comparable de par sa composition à toute la population de la capitale.

Sur la base des données fournies par l'INS, l'IGES a calculé un objectif de collecte de 1 230 personnes, tout en respectant fidèlement les prescriptions méthodologiques et scientifiques de l'enquête par sondage.

3. Administration du questionnaire

L'enquête de terrain a été réalisée sur un échantillon de 1 172 personnes, sélectionnées au sein de la population en âge de voter, vivant de manière permanente dans l'une des cinq communes de la capitale et en fonction des quotas fixés.

Les interviews ont été réalisées à partir d'un questionnaire face-à-face par les enquêteurs de l'IGES du 17 au 22/01/2020.

4. Traitement statistique de l'échantillon

Le redressement de l'échantillon a été assuré par la méthode du « Calage sur marge » qui consiste à faire coïncider les caractéristiques (marges de calages) de l'échantillon à celle de la population mère. Cette étape est essentielle pour assurer une bonne représentativité de l'échantillon.

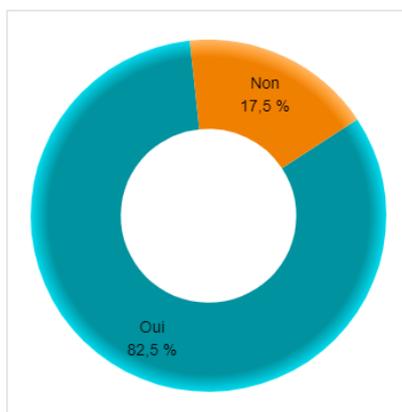
III. Résultats

Alors que les élections législatives sont programmées pour le 01/03/2020, l’Institut Guinéen d’Études et de Sondages (IGES) vous présente les résultats portant sur une enquête d’opinion sur les intentions de vote des habitants de Conakry. Ce sont seulement les résultats ayant au moins 1% des intentions de vote qui sont présentés dans ce rapport. Ils sont d’abord présentés sur l’ensemble de la région administrative ensuite déclinés sur chaque commune.

1. Région administrative de Conakry

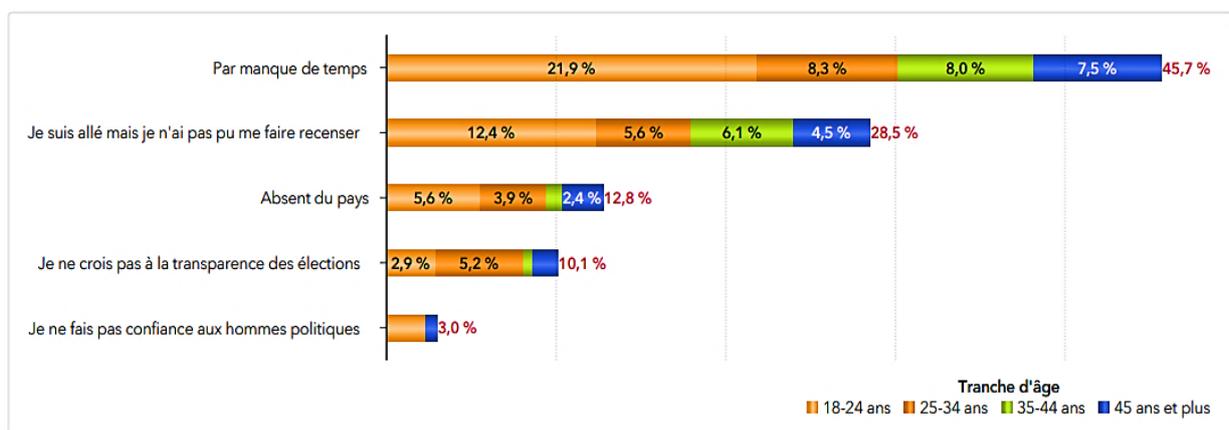
Recensement de la population

Pendant la campagne de révision des listes électorales en novembre et décembre 2019, aviez-vous pu vous faire recenser ?



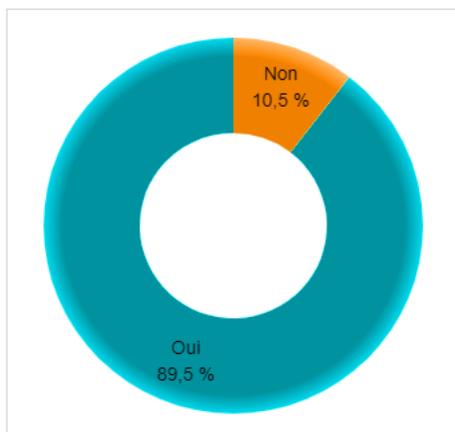
Seuls 17,5% des enquêtés n’ont pas réussi à se faire recenser au niveau de la région administrative de Conakry. Cela pour plusieurs motifs dont 46% « *Par manque de temps* ». Ce sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui sont les plus représentés dans les différentes modalités, exceptés pour ceux qui ne « *croient plus à la transparence des élections* » où les 25-34 ans dominent.

Si non, pour quelle raison ?



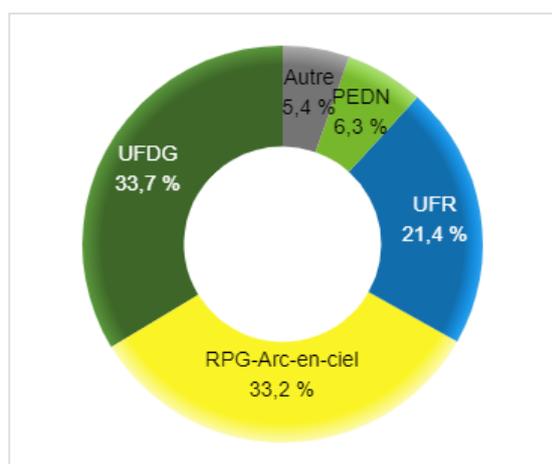
Intention de vote

Si les grands partis politiques de l'opposition participaient aux élections, êtes-vous certain d'aller voter ?



Cette enquête réalisée avant le report au 1^{er} mars et le couplage des élections législatives et le référendum sur l'adoption d'une nouvelle constitution, montre que près de 90% des habitants de Conakry ont l'intention d'aller voter. Cela est bien-sûr conditionné par la participation des grands partis politiques de l'opposition aux élections.

Si oui pour quel parti voterez-vous

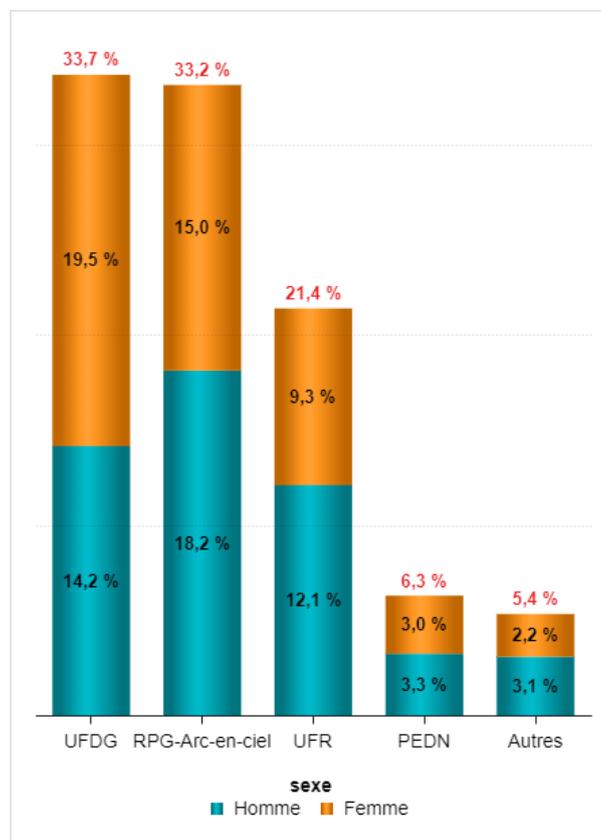
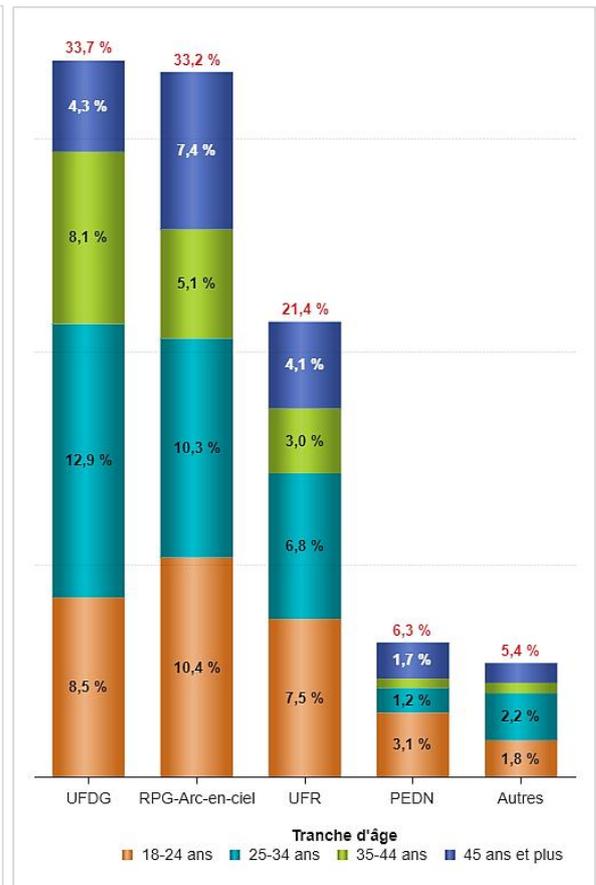
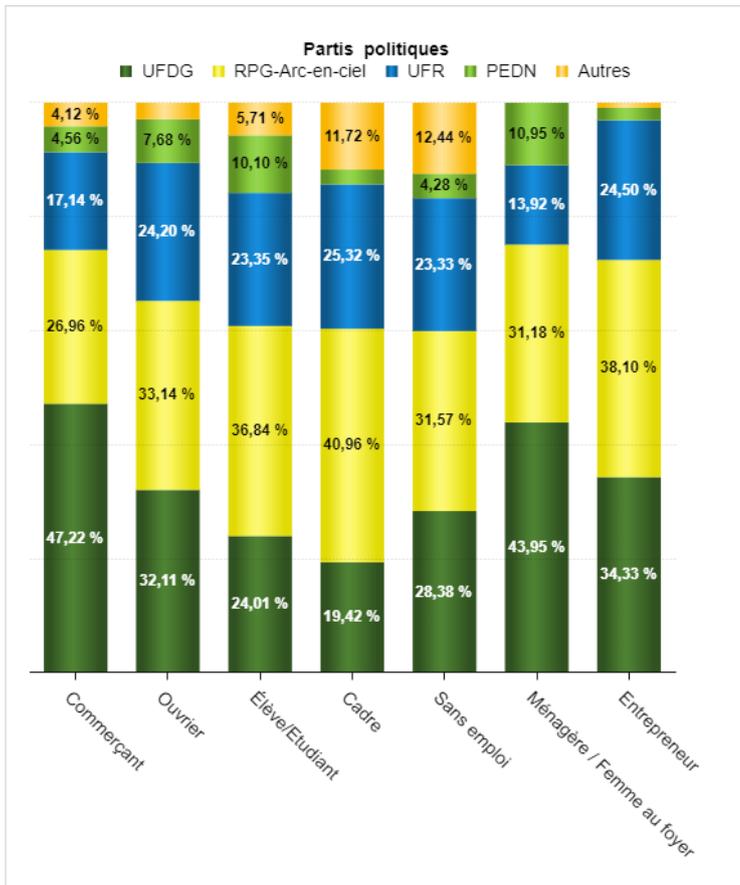


L'UFDG et le RPG Arc-en-ciel, qui ont respectivement 33,7% et 33,2% sont au coude-à-coude dans les intentions de vote pour ces élections législatives, pesant à eux deux plus de deux-tiers des suffrages exprimés. Après les deux principales formations politiques, seule l'UFR créditée de 21,4% des voix, parvient à dépasser la barre des 10 points.

Ce découpage politique confirme la prépondérance qu'occupent les trois grands partis politiques à savoir le RPG Arc-en-ciel, l'UFDG et l'UFR.

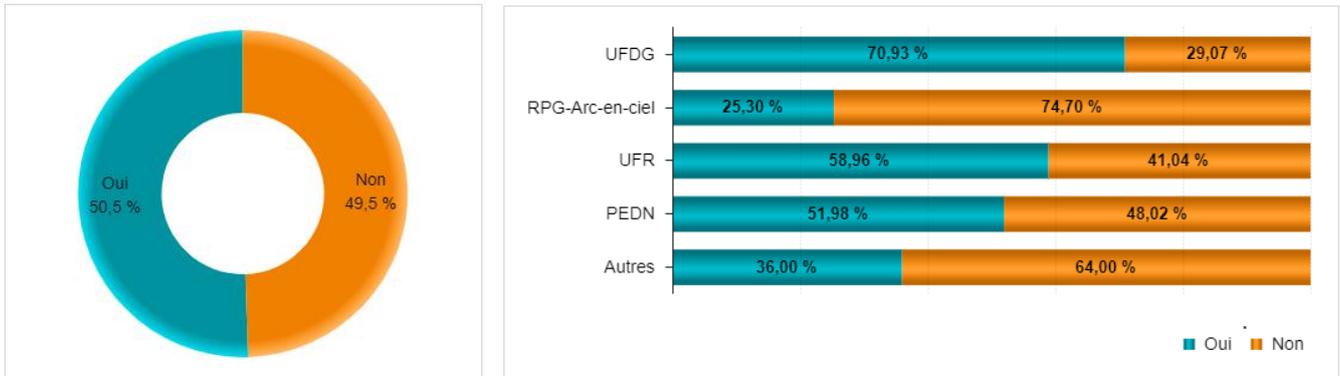
Concernant les catégories socio-professionnelles, Cellou Dalein fait le plein chez les commerçants et les « femmes » puisque 45 % des électeurs de ces catégories ont choisi l'UFDG. Sur les catégories « Cadres » et « Elève/Étudiant », c'est le RPG Arc-en-ciel qui recueille les meilleurs suffrages, respectivement 41% et 37%.

Croisement des intentions de vote par catégorie socio-professionnelle et par tranche d'âge



Consignes de vote

Si les grands partis politiques de l'opposition vous demandaient de ne pas aller voter, respecteriez-vous la consigne ?



Si neuf personnes sur dix ont l'intention d'aller voter, un peu plus de la moitié des sondés respecteront la consigne si les grands partis politiques de l'opposition appellent au boycott de ces élections législatives. Ce chiffre est de 71% chez les sympathisants de l'UFDG, 59% chez ceux de l'UFR et 52% pour le PEDN.

Concernant les électeurs du RPG Arc-en-ciel, seulement un électeur sur quatre ne participera pas à l'élection législative si les principales formations politiques de l'opposition le leur demandaient. Le respect de la consigne de l'opposition par les militants du RPG Arc-en-ciel peut s'expliquer d'une part, par la crainte des violences qui peuvent survenir avec une élection sans les principaux leaders de l'opposition ; d'autre part, ils peuvent estimer qu'une élection sans les grandes formations politiques donnerait une victoire non méritée à leur parti qui fera face à des partis politiques sans un ancrage électoral solide et que de toute manière, qu'ils participent ou pas, le RPG Arc-en-ciel va remporter l'essentiel des suffrages.

Ancrage populaire des principaux partis

S'agissant de la répartition des voix de l'élection présidentielle de 2015, chacun des trois grands partis a gardé la base de son électorat. Par ailleurs, le Président Alpha Condé perd au total près de 11% de son électorat dont la plus grosse part revient à l'UFR (4,7%).

Entre 2015 et 2020, l'UFDG a récupéré 2,4% des électeurs d'Alpha Condé contre 0,8% dans le sens inverse.

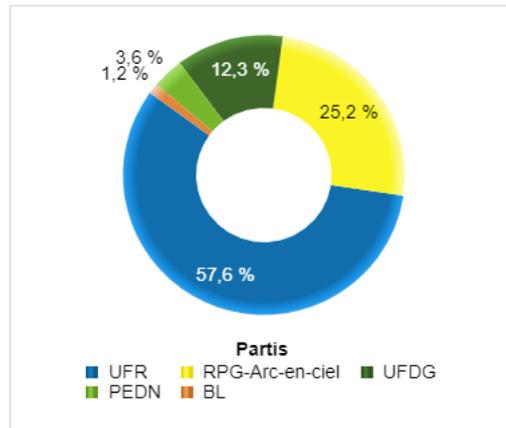
Intentions de vote par rapport à l'élection présidentielle de 2015

		Intention de vote lors des élections législatives de 2020				
		RPG Arc-en-ciel	UFDG	UFR	PEDN	Autres
Vote lors des élections de 2015	1-Alpha Condé	31,7%	2,4%	4,7%	1,4%	2,2%
	2-Cellou Dalein	0,8%	29,7%	1,2%	0,3%	0,3%
	3-Sidya Touré	0,8%	1,6%	15,5%	0,4%	0,9%
	4-Lansana Kouyaté	0,5%	0,1%	0,2%	3,7%	0,3%
	Faya Millimono					0,8%
	Marie Madleine Dioubaté	0,2%				0,1%
	UGDD					0,2%

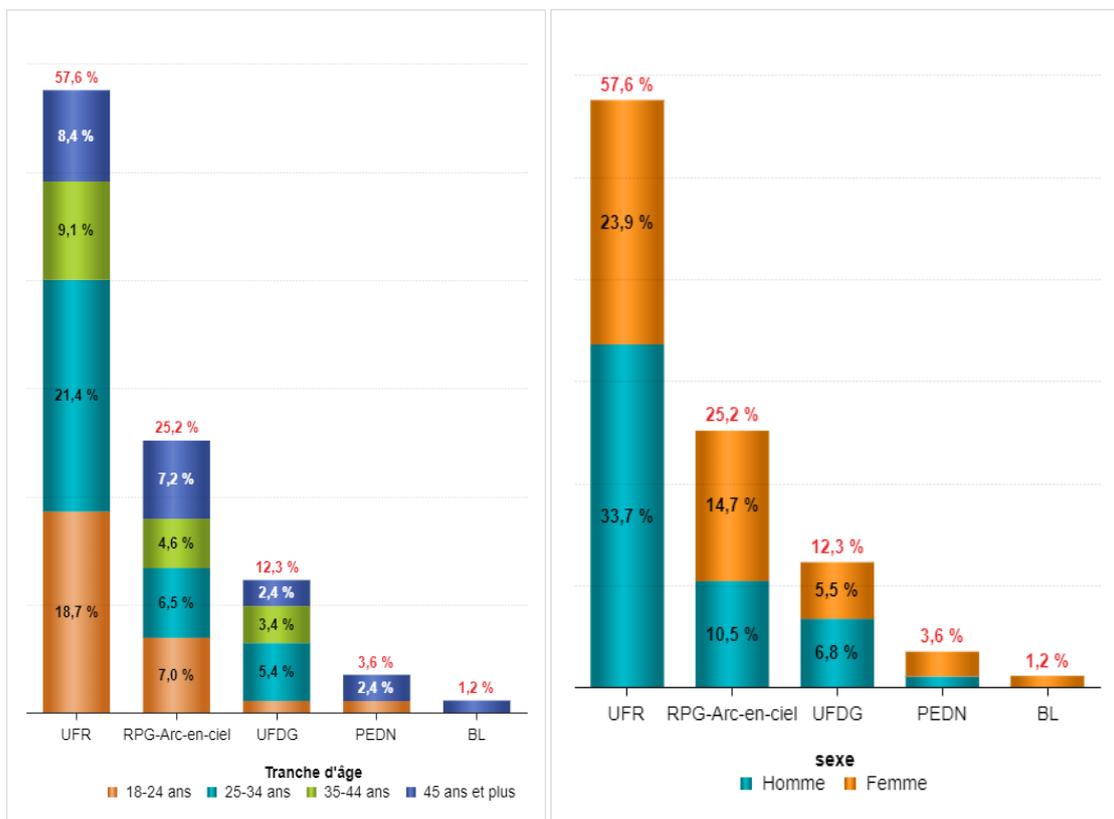
2. Commune de Kaloum

Intention de vote

Si les grands partis politiques de l'opposition participaient aux élections, êtes-vous certain d'aller voter ? Si oui pour quel parti

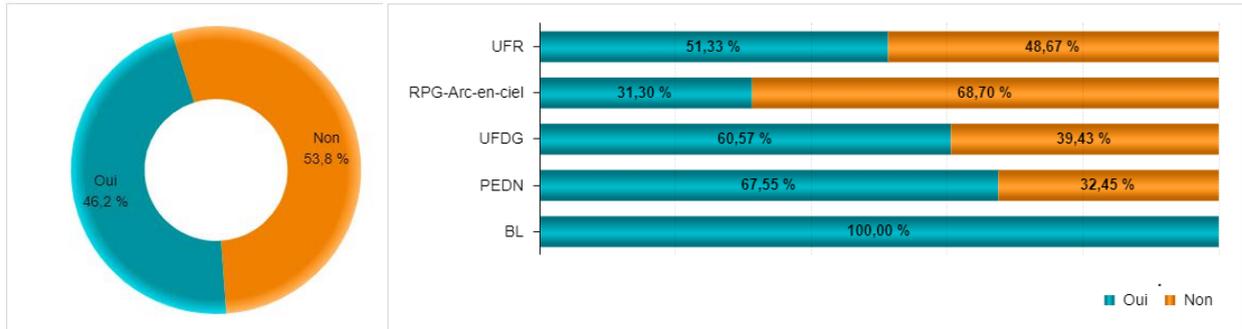


A Kaloum, l'UFR est créditée de près de 57% des suffrages exprimés, disposant ainsi une avance significative sur les autres partis. A ce titre, le RPG Arc-en-ciel n'obtiendrait que 25,2% des voix. Viennent ensuite l'UFDG avec 12,3% (à peu près le même score qu'en 2015), le PEDN de Lansana Kouyaté avec 3,6% et le Bloc Libéral (1,2%).



Consignes de vote

Si les grands partis politiques de l'opposition vous demandaient de ne pas aller voter, respecteriez-vous la consigne ?

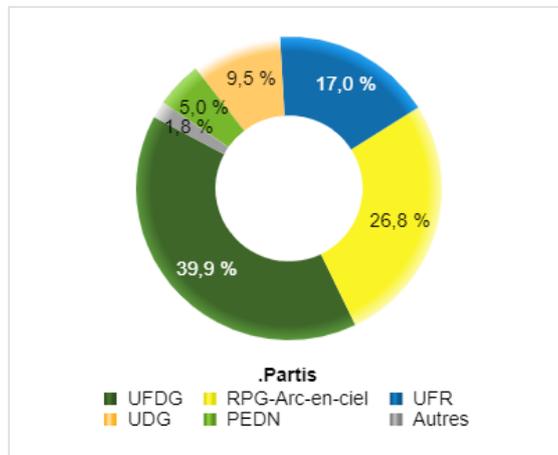


Contrairement aux résultats de la région de Conakry, la majorité des habitants de Kaloum ne respecteront pas l'appel lancé par l'opposition à un éventuel boycott des élections. Cela s'explique par un taux très élevé respectivement 48% et 68% chez les sympathisants de Sidya Touré et d'Alpha Condé.

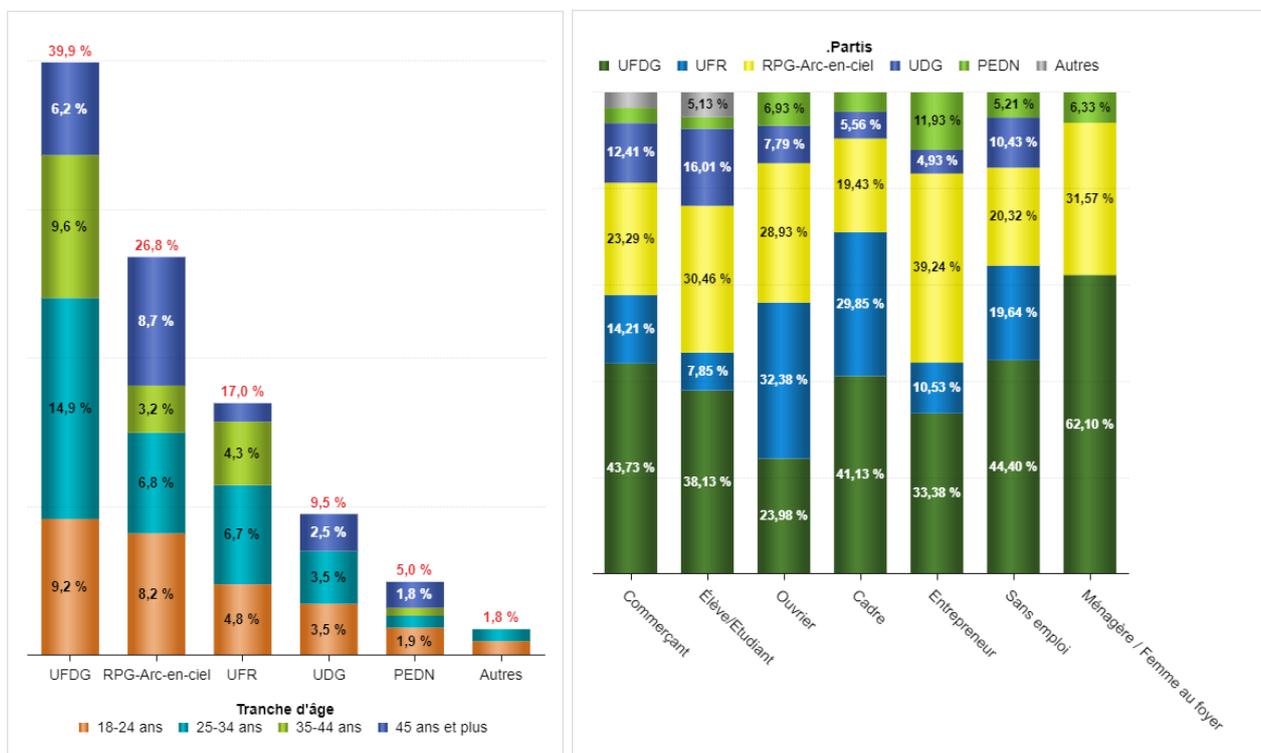
3. Commune de Dixinn

Intention de vote

Si les grands partis politiques de l'opposition participaient aux élections, êtes-vous certain d'aller voter ? Si oui pour quel parti voterez-vous ?

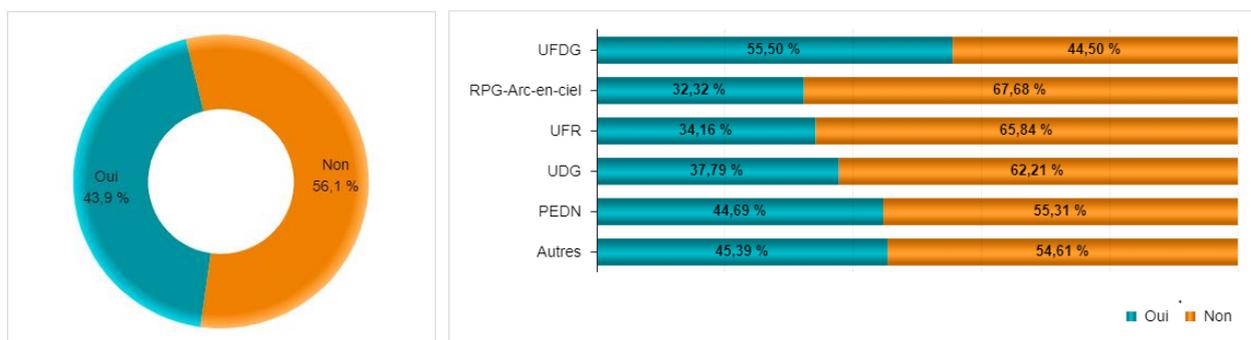


A Dixinn, l'UFDG arrive largement en tête avec 40% d'intention de vote, se positionnant ainsi comme la première force politique de la commune. Le parti est fortement plébiscité chez les femmes, les commerçants et les « sans emploi ». Le RPG Arc-en-ciel arrive deuxième avec 26,8% d'opinion favorable, suivi de l'UFR (17%).



Consignes de vote

Si les grands partis politiques de l'opposition vous demandaient de ne pas aller voter, respecteriez-vous la consigne ?

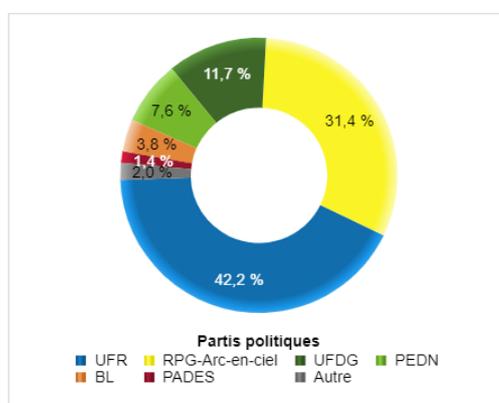


Dans la commune de Dixinn, seulement quatre personnes sur dix respecteront les consignes de l'opposition en cas d'appel à l'abstention.

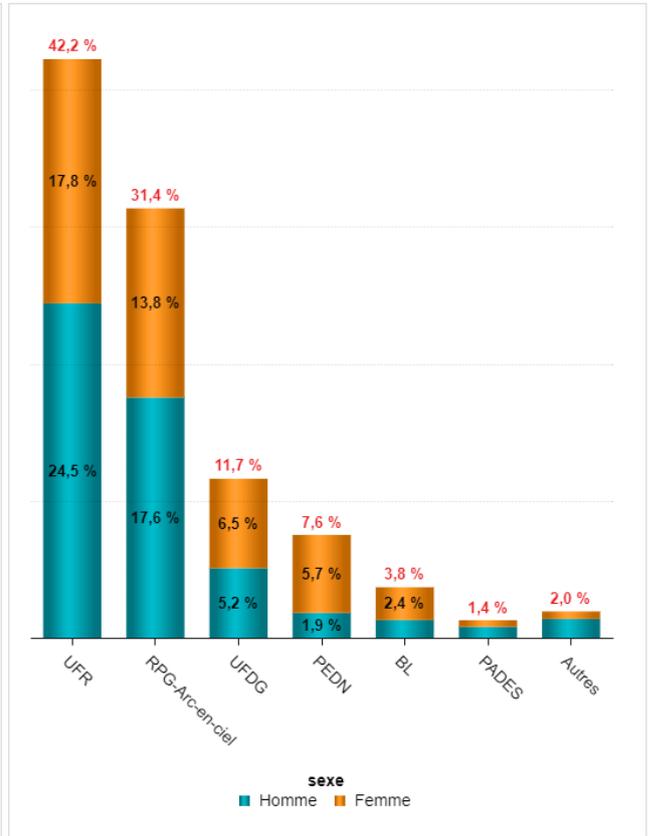
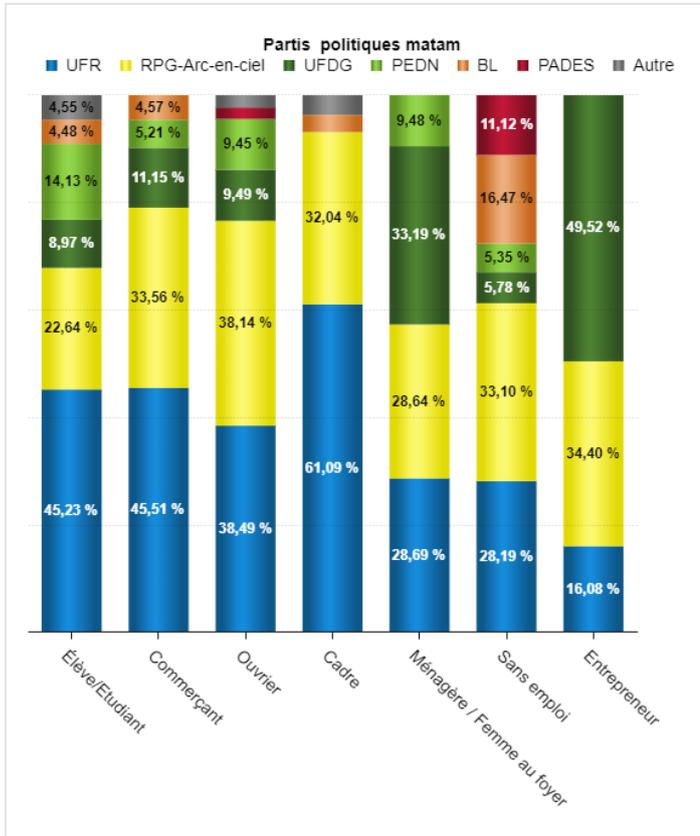
4. Commune de Matam

Intention de vote

Si les grands partis politiques de l'opposition participaient aux élections, êtes-vous certain d'aller voter ? Si oui pour quel parti voterez-vous ?

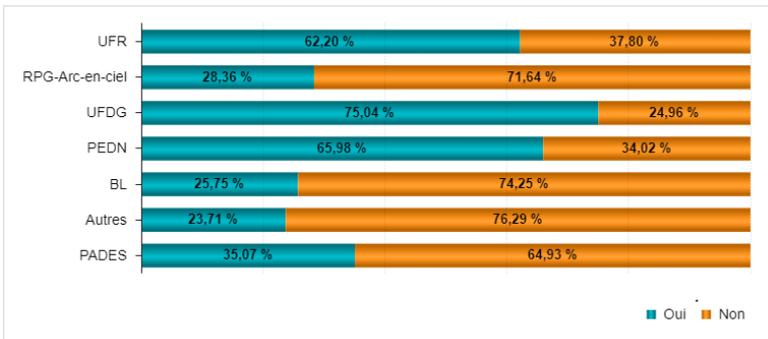
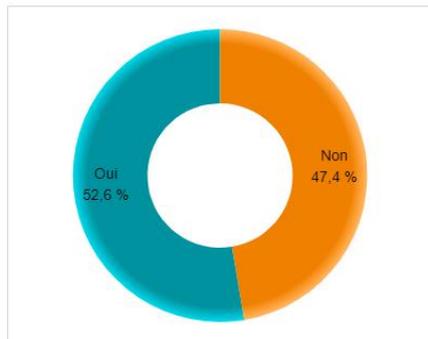


Derrière Sidya Touré de l'UFR (42%), victorieux dans une deuxième commune après Kaloum où il est en tête des intentions de vote, Alpha Condé (31%) et Cellou Dalein Diallo (11,7), complètent le podium à Matam. On notera également que le PADES récolte 1,4% des voix, notamment chez les ouvriers et les personnes sans emploi.



Consignes de vote

Si les grands partis politiques de l'opposition vous demandaient de ne pas aller voter, respecteriez-vous la consigne ?

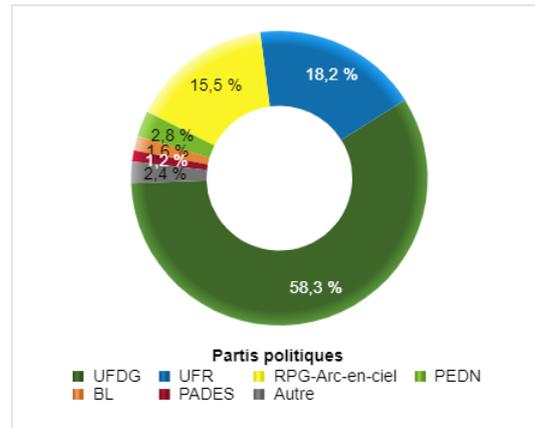


Environ 53% des habitants de Matam respecteraient les consignes de l'opposition, notamment plus de deux-tiers des électeurs de l'UFDG (75%), du PEDN (65%) et de l'UFR (62%).

5. Commune de Ratoma

Intention de vote

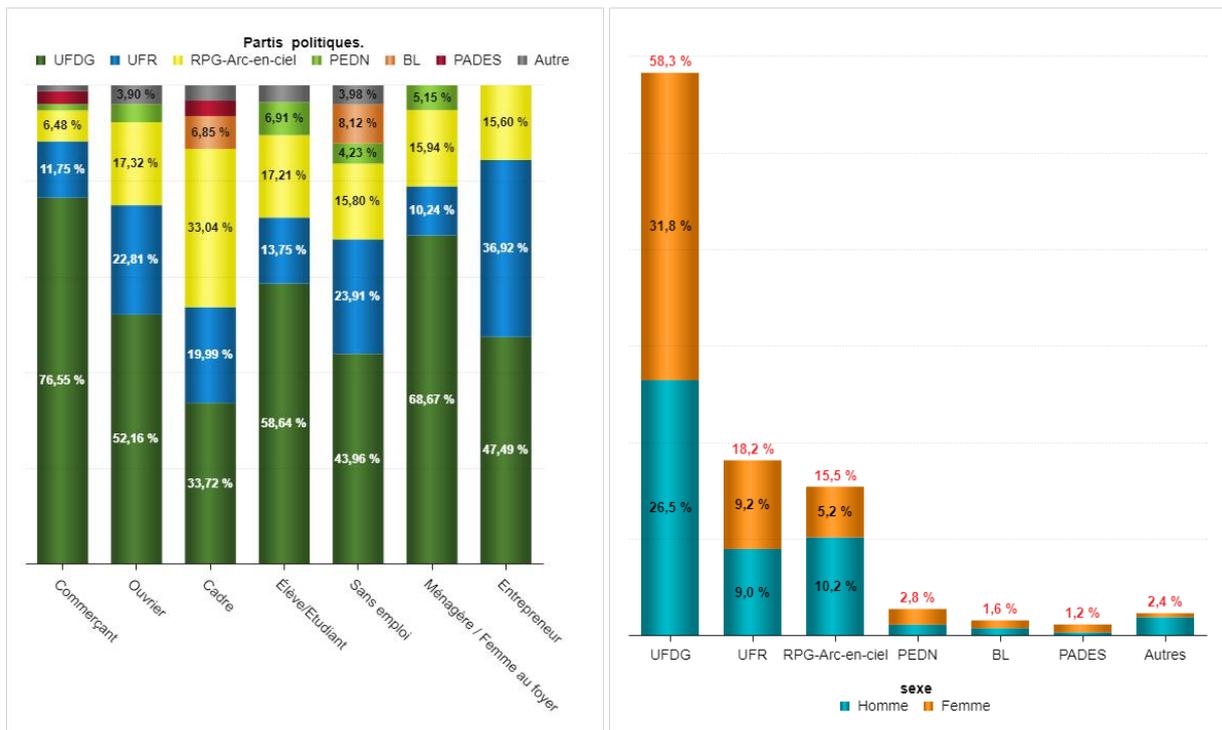
Si les grands partis politiques de l'opposition participaient aux élections, êtes-vous certain d'aller voter ? Si oui pour quel parti voterez-vous ?



Deuxième commune de Conakry en terme démographique selon l'INS, à Ratoma 83 % de ses habitants ont l'intention d'aller voter lors de la prochaine élection législative à condition que les grands partis de l'opposition y participent.

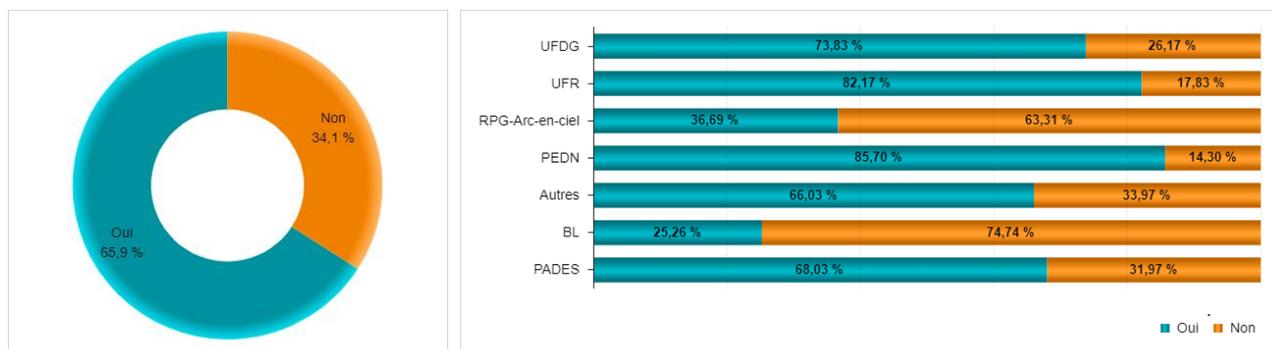
Le parti de Cellou Dalein Diallo (l'UFDG) récolte 58% des intentions de vote, suivi de l'UFR (18%) et du RPG Arc-en-ciel (15%).

Ici, l'UFDG est fortement plébiscité dans toutes les couches socio-professionnelles, excepté chez les cadres où il partage le podium avec le RPG Arc-en-ciel.



Consignes de vote

Si les grands partis politiques de l'opposition vous demandaient de ne pas aller voter, respecteriez-vous la consigne ?

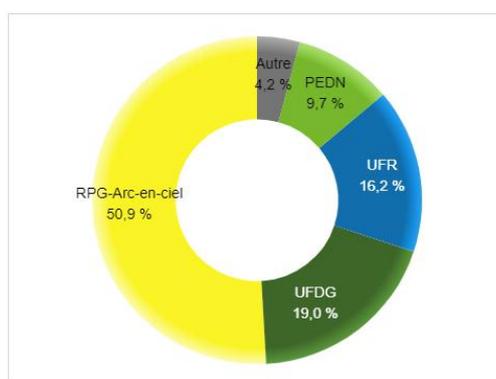


Considéré comme étant le fief de l'UFDG à Conakry, Ratoma (deuxième commune sur cinq remportée par ce parti) est la commune où le taux de non-participation aux élections est le plus élevé si l'opposition demandait un boycott, puisque deux personnes sur trois n'iraient pas aux élections. C'est aussi dans cette commune que l'on trouve la proportion la plus élevée (37%) de sympathisants du RPG Arc-en-ciel qui respecteront l'appel de l'opposition à ne pas aller voter.

6. Commune de Matoto

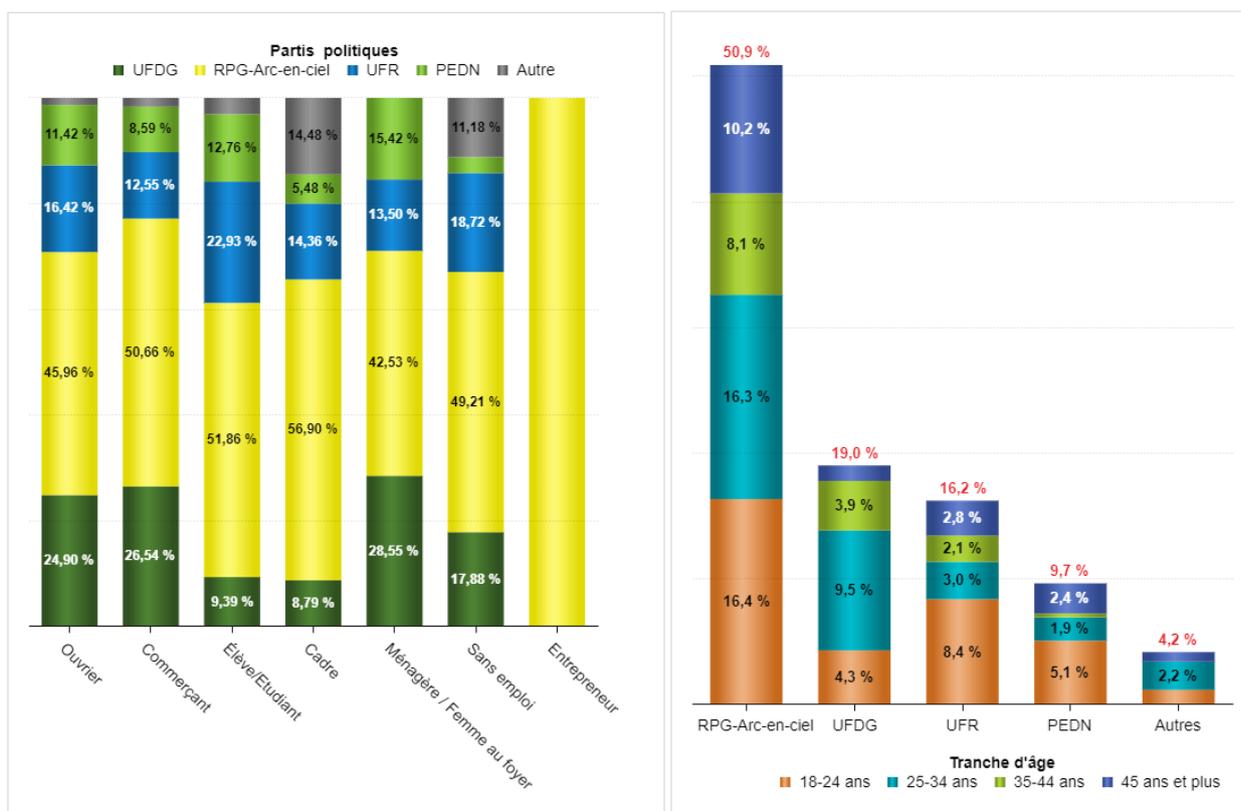
Intention de vote

Si les grands partis politiques de l'opposition participaient aux élections, êtes-vous certain d'aller voter ? Si oui pour quel parti ?



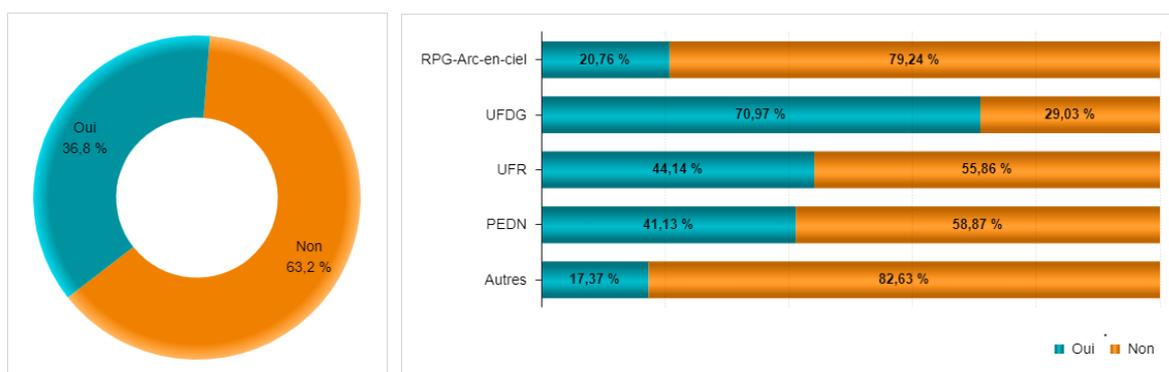
Fief du Président de la République dans la capitale, à Matoto, le RPG Arc-en-ciel vient largement en tête et récolte un peu plus de la moitié des intentions de vote (51%). L'UFDG (19%) et l'UFR (16%) complètent le podium. Le parti de Lansana Kouyaté (9,7%) réalise son score le plus élevé parmi les cinq communes de la capitale.

Croisement des intentions de votes par catégorie socio-professionnelle et par tranche d'âge



Consignes de vote

Si les grands partis politiques de l'opposition vous demandaient de ne pas aller voter, respecteriez-vous la consigne ?

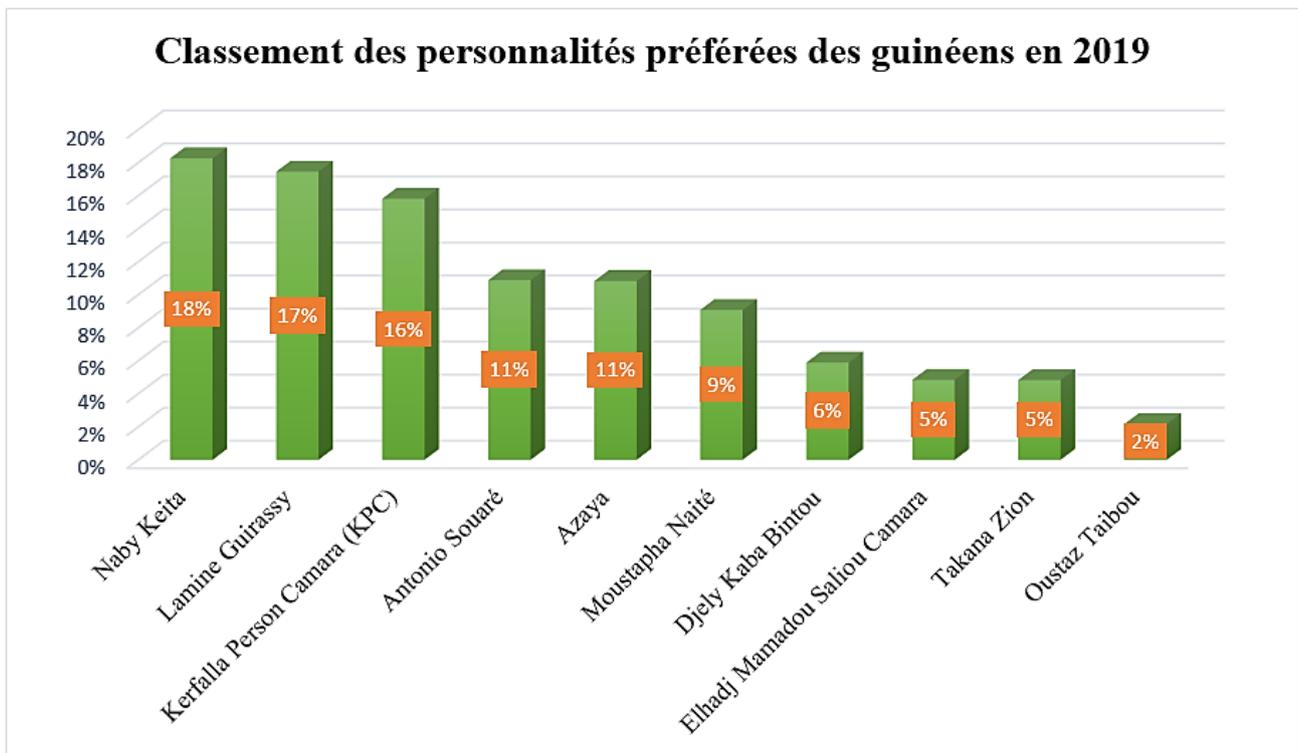


Ce graphique nous montre, contrairement à la commune de Ratoma, que 63% des électeurs irons aux urnes pour déposer leurs bulletins. C'est le taux le plus élevé parmi les cinq communes de Conakry quant au non-respect d'un éventuel boycott appelé par l'opposition.

7. Personnalités préférées des Guinéens en 2019

Ce titre est desserné pour la première fois en Guinée à partir de cette enquête d'opinion réalisée par notre cabinet.

Cette étude, désigne donc l'international guinéen Naby Keita (footballeur au sein du Club de foot Liverpool), comme étant la personnalité préférée des Guinéens avec 18% des voix. Il devance d'un point Lamine Guirassy (17%), PDG d'Hadaf Médias et de deux points (16%) Kerfalla Person Camara (KPC), PDG du Groupe Guicopres qui complète le poduim des 3 personnalités préférées des Guinéens en 2019.



Questionnaire sur les élections législatives de 2020

L'institut guinéen d'études et de sondages (IGES), dans le cadre de l'organisation des élections législatives à venir, compte sur votre participation citoyenne pour la réussite de cette étude portant sur les intentions de vote des habitants de Conakry.

Tél :

X1- Sexe : Masculin Féminin

S1- Tranche d'âge : 18-24 ans 25-34 ans 35-44 ans 45-59 ans 60-69 ans 70 ans et +

S2- Commune de résidence :

S3- Profession : Cadre Ouvrier Commerçant Entrepreneur Ménagère Sans emploi
 Elève/Étudiant Retraité

S4- Situation matrimoniale : Marié Divorcé Célibataire Veuf

S5- Identifiant enquêté :

Q1- Pendant la campagne de révision des listes électorales en novembre et décembre 2019, aviez-vous pu vous faire recenser ?

- Oui
- Non

Q1A- Si non, pour quelle raison ?

- Par manque de temps
- Je suis allé mais je n'ai pas pu me faire recenser
- Je ne crois pas à la transparence des élections
- Autre

Q2- Si les grands partis politiques de l'opposition participaient aux élections législatives, êtes-vous certain d'aller voter ?

- Oui
- Non

Q2A- Si oui savez-vous pour quel parti voterez-vous ?

- Oui
- Non

Q2B- Si oui lequel ?

- RPG Arc-en-ciel
- UFDG
- UFR
- PEDN
- Autre.....

Q3- Aviez-vous voté lors des élections présidentielles de 2015 ?

- Oui
- Non

Q3A- Si oui pour quel candidat aviez-vous voté ?

- Alpha Condé
- Cellou Dalein Diallo
- Sidya Touré
- Lansana Kouyaté
- Autre

Q4- Quelle est la raison principale pour vous de voter ?

- Parce que j'aime le leader de mon parti
- Le leader du parti vient de la même région que moi
- Pour que ma communauté accède au pouvoir ou qu'elle conserve le pouvoir
- Je vote pour mon parti parce qu'il a le meilleur programme politique

Q5- Si les grands partis de l'opposition vous demandaient de ne pas voter, respecteriez-vous la consigne ?

- Oui
- Non

Question Bonus

Quelles sont vos personnalités publiques (de nationalité guinéenne), hormis les leaders des partis politiques, préférées en 2019 ?

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-

Nous garantissons votre anonymat et la confidentialité de vos réponses